

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- 3ème édition : Du 8 Janvier au 14 Juin 2024 -

1. OBJECTIF ET PRINCIPES

Lancés en 2022, les Trophées NSI récompensent des projets informatiques réalisés par les lycéennes et les lycéens, de première et de terminale, pendant les heures consacrées à l'enseignement de la spécialité « numérique et sciences informatiques » (NSI).

Ce concours s'adresse uniquement aux établissements scolaires suivants :

- Les lycées publics d'enseignement général.
- Les lycées d'enseignement privé sous contrat avec le Ministère de l'Éducation nationale.
- Les lycées français à l'étranger rattachés au réseau de l'AEFE.

Les principes généraux du concours sont :

- Une organisation par territoire avec une finale nationale : les meilleurs projets de première et de terminale sont sélectionnés pour la finale nationale.
- Toutes les équipes concourent pour les mêmes prix. Chaque prix est décliné en deux sous-catégories : Première ou Terminale.
- 6 prix pourront être décernés dans chaque territoire selon la volumétrie des projets et la qualité des dossiers. Seuls 6 prix seront décernés lors de la finale nationale.
- La remise des prix nationaux se tiendra à distance, le 14 juin 2024, de 14h à 16h.

2. RÉPARTITION DES TERRITOIRES

33 territoires seront représentés pour cette édition 2024, selon la répartition suivante :

- **30 territoires académiques** (25 académies métropolitaines et 5 académies d'Outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion).
- 1 territoire regroupant les collectivités d'outre-mer (Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle Calédonie).
- 2 territoires pour les lycées français à l'étranger rattachés au réseau de l'AEFE: la zone Amérique / Europe / Afrique et la zone Océan Indien / Proche et Moyen Orient / Asie.

Les organisateurs du concours se réservent la possibilité de procéder à une nouvelle répartition des territoires selon la volumétrie des projets déposés :

- Les territoires ayant moins de 5 dossiers déposés et validés pourront être regroupés.
- Les territoires ayant plus de 30 dossiers déposés et validés pourront être divisés.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le dossier/le projet présenté :

- Est réalisé par une équipe de 2 à 5 élèves maximum, d'un même niveau scolaire et d'un même établissement ;
- Est une candidature générale, non spécifique à un prix ;
- Est déposé sur depot.trophees-nsi.fr par l'enseignante ou l'enseignant NSI.

Tous les élèves qui concourent doivent impérativement suivre l'enseignement de spécialité NSI au moment du dépôt du projet.

A) LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend les éléments listés ci-dessous :

1 - Un résumé du projet en 500 caractères maximum.

2 - Une description écrite comportant :

(4 pages maximum - Format PDF obligatoire, selon modèle fourni)

- Présentation globale du projet.
- Organisation du travail et répartition des tâches.
- Présentation des étapes du projet.
- Validation de l'opérationnalité du projet/de son fonctionnement
- Ouverture : idées d'amélioration, analyse critique, compétences personnelles développées.

3 - Une démonstration vidéo, d'une durée de deux minutes maximum.

La vidéo doit comporter les éléments suivants :

- Le nom du projet et l'établissement scolaire;
- La présentation de chaque membre de l'équipe et leur rôle;
- La description du projet présenté au concours ;
- Une exécution/démonstration du projet développé.

À déposer impérativement sur <u>Peertube Apps</u> (exemple d'instance éligible : <u>https://tube-sciences-technologies.apps.education.fr/</u>)

4 - Une image illustrant le projet ou une photo de l'équipe (Format PNG ou JPEG)

5 - Un dossier technique en respectant la nomenclature demandée :

- Les codes sources et autres ressources, dans un répertoire nommé sources.
- La documentation complète, dans un répertoire nommé doc.
- Le protocole d'utilisation (Linux et/ou Windows) dans un fichier README.
- Les pré-requis de lancement et de fonctionnement du projet, dans un fichier requirements.txt.

Le dossier technique est à déposer sur GitLab. Le lien de partage doit être fonctionnel lors du dépôt.

B) LES CONTRAINTES TECHNIQUES

Les Trophées NSI contribuent à renforcer l'attractivité de l'enseignement de spécialité NSI. Les projets présentés doivent être représentatifs des travaux réalisés durant l'année scolaire.

Seuls les langages explicitement au programme sont admis : Python version 3 (ou supérieure), SQL. Les langages web (HTML, CSS, Javascript) ne sont pas interdits, mais ils ne doivent pas constituer le cœur du projet. Les langages C / C++ ne sont pas autorisés.

Un projet nécessitant du matériel peut être proposé s'il respecte le règlement du concours. Par contre, l'utilisation d'un matériel spécifique peut altérer l'évaluation par le jury si les contraintes techniques sont trop importantes pour tester le projet, et valider son fonctionnement.

Les bibliothèques et les sources utilisées sont à mentionner obligatoirement dans le dossier technique dans un fichier requirements.txt. En cas d'utilisation de bibliothèques externes non mentionnées, le dossier sera considéré comme incomplet, et non transmis aux jurys

Ce concours s'engage dans une démarche de lutte contre le plagiat. Les élèves doivent impérativement détailler la nature du code :

- → la création originale est explicite,
- → l'exploitation de codes existants est clairement énoncée,
- → les autrices ou les auteurs sont identifiés et mentionnés.

C) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Avant de présenter un projet, chaque équipe doit s'assurer de respecter le cadre imposé par le programme scolaire.

- Le concours vise à valoriser les projets informatiques réalisés durant l'année scolaire dans le cadre de l'enseignement de spécialité NSI. Les projets personnels des élèves ne sont pas admis.
- Les projets seront placés sous licence libre afin de pouvoir être testés, utilisés, adaptés et améliorés par l'ensemble de la communauté.
- Le code du projet sera placé sous licence libre GPL v3+ et le texte sous licence Creative Commons CC By-Sa.
- L'enseignante ou l'enseignant déposant pour chaque équipe s'assure que le code est fonctionnel et d'une taille raisonnable.

À noter :

- → Les vidéos produites et les projets présentés par les lauréats constitueront des ressources mobilisables par les partenaires et le corps enseignant pour valoriser la spécialité NSI pour les rentrées suivantes.
- → Une autorisation de droit à l'image et/ou de la voix et d'utilisation des projets réalisés signée par l'autorité parentale pour les élèves mineurs ou par l'élève majeur est à joindre au dossier pour tous les élèves inscrits au concours.
- → Une attention particulière sera accordée aux enjeux d'inclusion et de mixité, dans la constitution des équipes, la répartition des tâches et/ou dans les projets traitant de cette thématique.

4. CALENDRIER DU CONCOURS

Annonce des Trophées NSI 2024	8 décembre 2023	
Lancement de la plateforme et des inscriptions	8 janvier 2024 à 10h (heure de Paris)	
Clôture des inscriptions – dépôt des dossiers	29 mars 2024 à 18h (heure de Paris)	
Instruction et validation des dossiers *	Du 1er avril au 5 avril 2024	
Finales territoriales – Délibération des jurys	Du 8 avril au 17 mai 2024	
Finale nationale – Délibération des jurys	Du 20 mai au 17 juin 2024	
Finale nationale – Remise des prix	14 juin 2024, de 14h à 16h (heure de Paris) - à distance	

^{*} Les projets sont analysés et vérifiés avant d'être transmis aux membres du jury. En cas d'anomalies détectées sur le dossier (lien erroné, vidéo inaccessible, pièces manquantes...), les déposants disposent de 48 heures à compter de la notification pour effectuer les corrections demandées. Passé ce délai, le dossier ne pourra être transmis au jury.

Aucune modification ne sera admise après la validation définitive du projet.

5. SÉLECTION DES LAURÉATS

A) LES JURYS

- Les membres du jury des 33 territoires sont chargés de désigner les équipes lauréates dans chaque catégorie de prix. Les jurys sont composés des IA-IPR référents NSI, d'enseignantes/enseignants de NSI, de représentantes/représentants des DRANE, de professionnelles/professionnels du numérique, d'étudiantes/étudiants et de formatrices/formateurs du DIU EIL.
- Les jurys territoriaux et nationaux sont coordonnés et validés par la cheffe de projet du concours : Mélissa Cottin de l'association Talents du numérique.
- Les prix sont remis à la discrétion du jury, en fonction de la qualité et de la quantité des projets décernés. Il est recommandé de remettre l'ensemble des prix potentiels. La catégorie de prix d'un projet lauréat est déterminée lors des délibérations territoriales. Un projet ne peut pas changer de catégorie pour la finale nationale.

- Un projet peut être nommé dans plusieurs catégories de prix lors de la sélection territoriale. Un projet ne peut être lauréat que dans une seule catégorie lors de la finale nationale.
- Un jury national, composé des membres du COPIL et de leurs représentants, désigne les lauréats nationaux de l'ensemble des prix. Seuls les lauréats régionaux sont éligibles aux prix nationaux.

D) LES CRITÈRES/LA GRILLE D'ÉVALUATION

	Répartition des points
 Démarche projet Respect du programme NSI. Idée globale - originalité et créativité. Organisation du travail : composition de l'équipe, rôles, et répartition des tâches. Ouverture : idées d'amélioration, analyse critique, nouvelles compétences développées. 	25
Fonctionnement et opérationnalité	50
Communication et qualité du dossier Documentation et lisibilité du projet présenté • Présentation écrite. • Présentation orale. • Démonstration du projet. • Respect des consignes.	25
TOTAL	100

6. PRIX ET RÉCOMPENSES

A) LES PRIX DÉCERNÉS

Prix thématique: projet qui traite du thème de l'année (LE SPORT en 2024).

- Meilleur projet Première
- Meilleur projet Terminale

Prix spécial du jury : projet hors norme, ne répondant pas à l'ensemble des critères.

- Meilleur projet Première
- Meilleur projet Terminale

Prix de l'originalité : projet ou dossier ayant une dimension créative et/ou originale.

- Meilleur projet Première
- Meilleur projet Terminale

B) LES RÉCOMPENSES

Des lots seront remis uniquement pour les lauréats nationaux et les lycées des lauréats.

La récompense est donnée sous forme de lots d'une valeur de :

Prix	Projet lauréat	Etablissement
Prix thématique - Meilleur projet Première	500 €	250 €
Prix thématique - Meilleur projet Terminale	500 €	250 €
Prix spécial du jury - Meilleur projet Première	500 €	250 €
Prix spécial du jury - Meilleur projet Terminale	500 €	250 €
Prix de l'originalité - Meilleur projet Première	500 €	250 €
Prix de l'originalité - Meilleur projet Terminale	500 €	250 €

A titre indicatif, les lauréats de l'édition 2023 ont bénéficié des dotations suivantes :

- Un bon cadeau pour une Virtual Room ou un Escape Game (pour 2 personnes).
- Un Kit Micro:bit GO V2.
- Le livre "Du sang, des larmes et des pixels", de Jason Schreier .
- Un bon cadeau Cultura d'une valeur de 50€.